OEA/Ser.W

CIDI/doc.313/21

21 avril 2021

Original: espagnol

PROJET DE RÉSOLUTION

CONVOCATION DU VINGT-CINQUIÈME CONGRÈS INTERAMÉRICAIN   
DES MINISTRES ET HAUTs FONCTIONNAIRES CHARGÉS DU TOURISME

(Déposé par la Mission permanente du Paraguay)

LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ (CIDI),

AYANT VU la résolution AG/RES. 2939 (XLIX-O/19), « Promotion d’initiatives continentales en matière de développement intégré »,

AYANT VU ÉGALEMENT la Déclaration de Georgetown de 2019, « Connecter les Amériques grâce au tourisme durable », (CIDI/TUR-XXIV/DEC.1/18),

CONSIDÉRANT:

Que le Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires chargés du tourisme est une conférence spécialisée de l'Organisation des États Américains,

Que la pandémie de COVID-19 a posé d'énormes défis à nos économies, affectant en particulier l’activité touristique, avec comme conséquence l'augmentation du chômage, de la pauvreté et de l'inégalité dans la région, et que les ministères et hautes autorités du tourisme ont l’immense responsabilité de relever ces défis et contribuer à la revitalisation du tourisme,

AYANT VU EN OUTRE la note de la Mission permanente du Paraguay près l'Organisation des États Américains faisant part de la décision de tenir virtuellement le Vingt-cinquième Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires du tourisme le 6 octobre 2021 (CIDI/INF.419/21),

TENANT COMPTE de la résolution CP/RES. 982 (1797/11) du Conseil permanent, « Informations actualisées sur les coûts des conférences et réunions financées par l’OEA »,

DÉCIDE:

1. De convoquer le Vingt-cinquième Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires du tourisme afin qu’il se tienne le 6 octobre 2021, de façon virtuelle, et d'appeler les États membres à y participer par l'intermédiaire de leurs plus hautes autorités du secteur du tourisme.
2. De demander l'affectation de 18 685 USD provenant des fonds établis au chapitre 7, Sous-programme 74F du programme-budget de l'Organisation pour 2021, conformément aux lignes directrices établies dans la résolution CP/RES. 982 (1797/11), pour la préparation et la tenue du Vingt-cinquième Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires chargés du tourisme.

3. De charger le Gouvernement du Paraguay et le Secrétariat général d’aider, par l'intermédiaire du Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), à la préparation et à l'organisation du Vingt-cinquième Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires chargés du tourisme et de faire rapport au Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) sur son processus préparatoire et ses résultats.

CIDRP03165F01